



Orange et Free signent un accord portant sur la fin de l'itinérance

Orange et Free Mobile (groupe Iliad) ont entamé depuis plusieurs mois des négociations sur l'extinction progressive de la prestation d'itinérance.

Un accord d'extinction de la prestation d'itinérance a été signé le 15 juin 2016 portant sur une limitation progressive par Free Mobile, à partir de janvier 2017, des services pour ses clients en itinérance sur le réseau d'Orange. Cet accord trouve son terme à la fin de l'année 2020.

Ce contrat va être communiqué à l'ARCEP qui doit se prononcer sur sa conformité aux lignes directrices qu'elle a publiées le 25 mai 2016.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros en 2015 et 155 000 salariés au 31 mars 2016, dont 96 000 en France. Présent dans 28 pays, le Groupe servait 252 millions de clients dans le monde au 31 mars 2016, dont 191 millions de clients mobile et 18 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com, www.livetv.orange.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse : 01 44 44 93 93

Tom Wright ; tom.wright@orange.com

Olivier Emberger ; olivier.emberger@orange.com